




Informations de base	
2007/0271(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure terminée
Statistiques sur les déchets: adaptation à la procédure de réglementation avec contrôle Modification Règlement (EC) No 2150/2002 1999/0010(COD) Subject 3.70.12 Gestion des déchets, déchets ménagers, emballages, déchets industriels légers 8.60 Législation statistique européenne	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire		BLOKLAND Johannes (IND /DEM)	20/02/2008
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	JURI Affaires juridiques		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	19/12/2007
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil		Réunions	Date
	Justice et affaires intérieures(JAI)		2927	2009-02-26
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Eurostat - Statistiques européennes		ALMUNIA Joaquín	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
06/12/2007	Publication de la proposition législative	COM(2007)0777 	Résumé
19/02/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
24/06/2008	Vote en commission, 1ère lecture		Résumé

01/07/2008	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A6-0282/2008	
23/09/2008	Décision du Parlement, 1ère lecture	T6-0428/2008	Résumé
23/09/2008	Résultat du vote au parlement		
26/02/2009	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
11/03/2009	Signature de l'acte final		
11/03/2009	Fin de la procédure au Parlement		
31/03/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2007/0271(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Modification Règlement (EC) No 2150/2002 1999/0010(COD)
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 285-p1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENVI/6/58036

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE405.939	06/05/2008	
Amendements déposés en commission		PE407.787	05/06/2008	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0282/2008	01/07/2008	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0428/2008	23/09/2008	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Projet d'acte final		03694/2008/LEX	11/03/2009	
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base législatif		COM(2007)0777 	06/12/2007	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2008)6073	17/10/2008	
		COM(2025)0766		

**Informations complémentaires**

Source	Document	Date
Parlements nationaux	IPEX	
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Règlement 2009/0221
JO L 087 31.03.2009, p. 0157

[Résumé](#)

Statistiques sur les déchets: adaptation à la procédure de réglementation avec contrôle

2007/0271(COD) - 11/03/2009 - Acte final

OBJECTIF : adaptation à la procédure de réglementation avec contrôle du règlement (CE) n° 2150/2002 relatif aux statistiques sur les déchets, en ce qui concerne les compétences d'exécution conférées à la Commission (comitologie).

ACTE LÉGISLATIF : Règlement (CE) n° 221/2009 du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 2150/2002 relatif aux statistiques sur les déchets, en ce qui concerne les compétences d'exécution conférées à la Commission.

CONTENU : à la suite d'un accord en première lecture avec le Parlement européen, le Conseil a adopté un règlement alignant le règlement n° 2150/2002, relatif aux statistiques sur les déchets, sur les nouvelles règles de comitologie. La décision 2006/512/CE a introduit la procédure de réglementation avec contrôle pour les mesures de portée générale ayant pour objet de modifier des éléments non essentiels d'un acte de base adopté selon la procédure de codécision, y compris en supprimant certains de ces éléments ou en le complétant par l'ajout de nouveaux éléments non essentiels.

Aux termes du présent règlement, la Commission sera habilitée à définir les critères appropriés d'évaluation de la qualité ainsi que du contenu des rapports de qualité, à mettre en œuvre les résultats des études pilotes et à adapter le contenu des annexes. Ces mesures seront arrêtées selon la procédure de réglementation avec contrôle.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 20/04/2009.

Statistiques sur les déchets: adaptation à la procédure de réglementation avec contrôle

2007/0271(COD) - 23/09/2008 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 655 voix pour, 10 voix contre et 8 abstentions, une résolution législative modifiant la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 2150/2002 relatif aux statistiques sur les déchets, en ce qui concerne les compétences d'exécution conférées à la Commission.

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par M. Johannes **BLOKLAND** (IND/DEM, NL), au nom de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire.

L'unique amendement adopté en 1^{ère} lecture de la procédure de codécision résulte d'un compromis négocié avec le Conseil. Il stipule que la Commission financera à concurrence de 100% le coût des études pilotes. Sur la base des conclusions de celles-ci, la Commission adoptera les mesures d'application nécessaires. Ces mesures seront arrêtées en conformité avec la procédure de réglementation avec contrôle.

Statistiques sur les déchets: adaptation à la procédure de réglementation avec contrôle

2007/0271(COD) - 06/12/2007 - Document de base législatif

OBJECTIF : adaptation à la procédure de réglementation avec contrôle du règlement (CE) n° 2150/2002 relatif aux statistiques sur les déchets, en ce qui concerne les compétences d'exécution conférées à la Commission (comitologie).

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : l'adaptation proposée a pour objet d'introduire la nouvelle procédure de réglementation avec contrôle dans règlement (CE) n° 2150/2002 telle qu'elle est organisée par l'article 5 bis de la décision 1999/468/CE modifiée (réforme des procédures de comitologie).

La Commission a procédé à un examen attentif de tous les instruments adoptés en codécision, afin d'identifier ceux qui habilitent la Commission à adopter des mesures de portée générale ayant pour objet de modifier des éléments non essentiels de l'acte de base en question. La Commission a ainsi pu identifier plus de 200 actes devant faire l'objet d'une adaptation. Parmi ces actes certains figurent dans le programme de codification de la Commission. Tel est le cas du règlement (CE) n° 2150/2002 relatif aux statistiques sur les déchets.

En l'espèce, le règlement (CE) n° 2150/2002, prévoit que la Commission soit habilitée à définir les critères appropriés d'évaluation de la qualité ainsi que du contenu des rapports de qualité, à mettre en œuvre les résultats des études pilotes et à adapter le contenu des annexes. Ces mesures ayant une portée générale et ayant pour objet de modifier des éléments non essentiels dudit règlement, y compris en le complétant par l'ajout de nouveaux éléments non essentiels, elles doivent être arrêtées selon la procédure de réglementation avec contrôle prévue à l'article 5bis de la décision 1999/468 /CE.